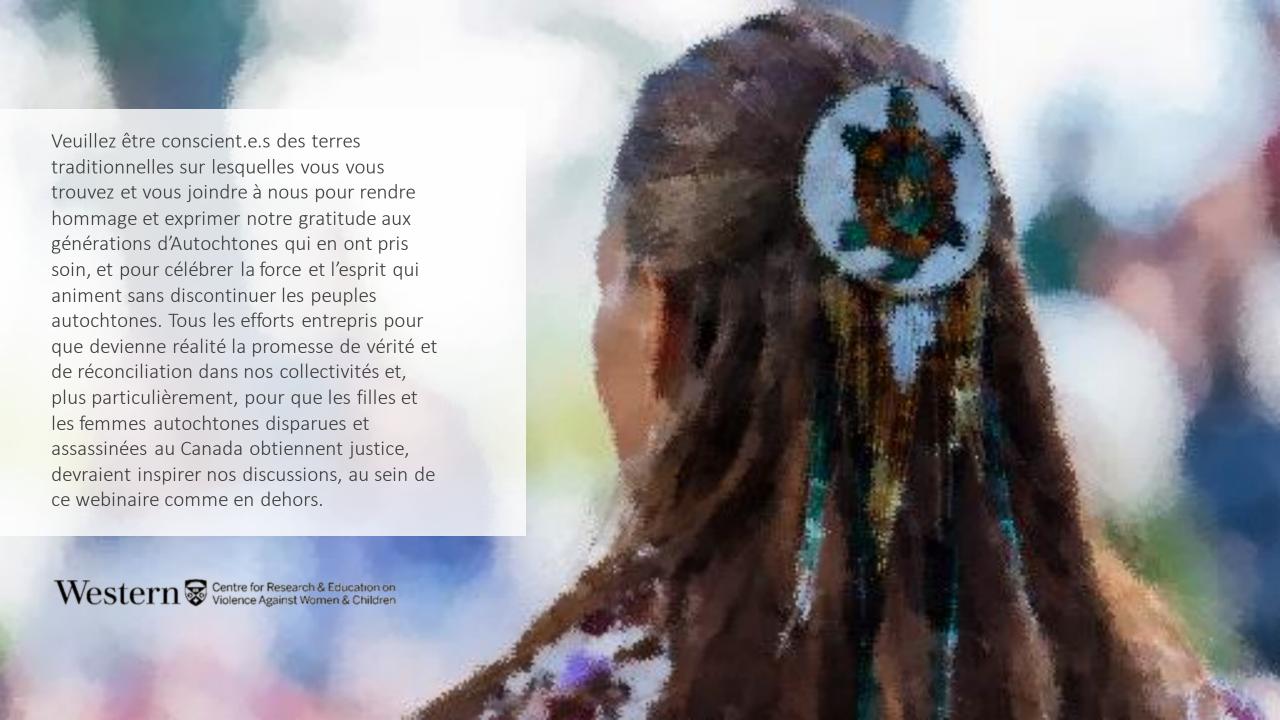






Plaideurs non représentés et violence familiale : rendre une expérience difficile plus pénible encore

Contribuer à la santé des survivantes de violence familiale dans les procédures de droit de la famille



#### Bienvenue à notre webinaire



Julie Macfarlane
Directrice, Projet
national sur les
plaideurs
non représentés

L'Honorable Mary Jo Nolan L'Honorable Lynda C. Templeton Malcolm Bennett
Bluewater Mediation

Julie Lee Avocat principal de la famille au Millars Law

Financial contribution from



### Bienvenue à notre webinaire

- Tous les participants sont en **mode muet** pendant le webinaire. Si vous éprouvez des difficultés, veuillez l'indiquer dans la boîte de dialogue «Chat».
- Si vous souhaitez poser une question aux présentateurs du webinaire, veuillez la saisir dans la boîte **Q&A**; nous réserverons 15 minutes à la fin de la conférence pour les questions et réponses.
- Un lien vous sera proposé à la fin du webinaire dans la boîte « Chat » **pour effectuer une évaluation**.

  Nous vous remercions de remplir le formulaire, qui nous servira à orienter nos futurs webinaires.

  Une fois le formulaire d'évaluation rempli, vous serez aiguillés vers un site Web, où vous pourrez saisir votre nom et votre adresse courriel. **Un certificat de participation sera émis et vous sera envoyé par courriel.**
- Les diapositives de la présentation sont affichées sur notre **site Web**. La boîte « Chat » vous en fournira le lien.

  L'enregistrement du webinaire sera affiché sur notre site Web dans les prochains jours : <u>Click ici</u>
- Le code de conduite est affiché dans la boîte de dialogue «Chat ».

### Julie Macfarlane

- La D<sup>r</sup> Julie Macfarlane est professeure de droit et professeure émérite à l'Université de Windsor
- Elle est actuellement directrice du Projet national sur les plaideurs non représentés



Plaideurs non représentés et violence familiale: rendre une expérience difficile plus pénible encore

DR JULIEMACFARLANE

PROFESSEURE ÉMÉRITE, UNIVERSITÉ DE WINDSOR DIRECTRICE, PROJET NATIONAL SUR LES PLAIDEURS NON REPRÉSENTÉS (NSRLP)

### Le phénomène des plaideurs sans représentation en chiffres



- Tribunaux de la famille : plus de la moitié des démarches sont entreprises par des personnes sans représentation, jusqu'à 80 p. 100 dans les centres urbains.
- Tribunaux civils et d'appel : jusqu'à 40 p. 100 des plaideurs ou plaideuses sont sans représentation.
- On assiste à une hausse exponentielle au cours des vingt dernières années, qui suit souvent la baisse de l'offre de services d'aide juridique.



L'étude National Self-Represented Litigants Research Study, de 2011 à 2013 (une étude nationale sur les plaideurs sans représentation ayant toujours cours):

résultats sélectionnés selon leur pertinence

- Sur les 283 entrevues menées avec 259 plaideurs sans représentation, 60 p. 100 concernaient des plaideurs devant des tribunaux de la famille.
- 57 p. 100 avaient un revenu inférieur à 50 000 \$ par an.
- Plus de 60 p. 100 (53 p. 100 dans l'étude de 2013) avaient déjà fait appel aux services d'un avocat pour les aider.
- Proportion d'environ 50/50 hommes et femmes



Quelques preuves de stéréotypes fondés sur le genre dans la prise de décisions.

When Judges See SRLs, Do They See Gender? Observations on Gendered Characterizations in Judgment (Macfarlane et Shushani, 2018) Les femmes sont capables de manigances

Les femmes recherchent l'attention et font des drames

Les femmes ne rapportent pas les faits avec rigueur

Les femmes sont émotives

Les femmes s'attendent à vivre aux crochets de leur mari On perçoit les femmes comme des parties qui traitent leurs litiges comme une « liste d'épicerie »

#### LA RAISON DE LOIN LA PLUS IMPORTANTE DE L'AUGMENTATION DES PLAIDEURS SANS REPRÉSENTATION EST LEUR MANQUE DE RESSOURCES FINANCIÈRES POUR RETENIR LES SERVICES D'UN AVOCAT



CANADA (2013) É.-U. (2016) AUSTRALIE (2000) R.-U. (2011) NOUVELLE-ZÉLANDE (2015)



### Les coûts de l'accès au système de justice

Une personne seule doit avoir un revenu annuel de moins de 19 000 \$\\$ en Ontario pour être éligible à l'aide juridique pour les tribunaux de la famille et civils

#### **POURTANT**

Les honoraires d'un avocat s'élèvent en moyenne à 360 \$ de l'heure et plus

Les données du NSRLP indiquent une égalité approximative entre femmes et hommes chez ces plaideurs, mais aussi certaines preuves de stéréotypes fondés sur le genre dans la prise de décisions.

When Judges See SRLs, Do They See Gender? Observations on Gendered Characterizations in Judgment (Macfarlane et Shushani, 2018) Les femmes sont capables de manigances

Les femmes recherchent l'attention et font des drames

Les femmes ne rapportent pas les faits avec rigueur

Les femmes sont émotives

Les femmes s'attendent à vivre aux crochets de leur mari On perçoit les femmes comme des parties qui traitent leurs litiges comme une « liste d'épicerie » Le phénomène des plaideurs sans représentation est aussi le reflet d'une culture en évolution dans l'opinion publique par rapport aux services d'aide juridique.





« Je n'ai pas d'autres choix que de me représenter moi-même. Ce n'est pas que je pense pouvoir faire mieux qu'un avocat, mais je n'ai pas le choix. Je n'ai pas les 350 \$ de l'heure d'honoraires à payer pour un avocat. »



« J'ai choisi de me représenter moimême parce que j'ai un revenu fixe (une rente d'invalidité) et que je ne peux plus me payer un avocat. J'ai dépensé toutes mes économies et plus encore dans une procédure de divorce qui aura duré cinq ans.»



Les parties en cause qui ne bénéficient pas du soutien d'un expert sont confrontées à de multiples défis dans le système juridique (niveaux de connaissances, de compétence et de confort émotionnel et décisions obtenues).



# Les décisions rendues sont nettement moins favorables pour les personnes sans représentation :

- Données sommaires des jugements du NSRLP (2016) : 96 p. 100 des personnes sans représentation perdent leur cause
- Loom Analytic: 88 p. 100 des demandes de requêtes sont rejetées et 75 p. 100 de ces demandes sont rejetées au procès (Cour supérieure de l'Ontario, 2012-2016).
- Selon la base de données jurisprudentielle du NSRLP sur les plaideurs sans représentation, automne 2021

Les décisions en matière de parentalité dans les cas de violences familiales comprenaient beaucoup moins de mesures de protection (ordonnances de non-communication, accès sans contact) lorsque la partie adverse était sans représentation.

**KERNIC**, 2016

« IMPACT DE LA REPRÉSENTATION LÉGALE SUR LES DÉCISIONS DE GARDE D'ENFANTS PARMI LES FAMILLES AY ANT DES ANTÉCÉDENTS DE VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES ». RAPPORT DU SERVICE NATIONAL DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE JUSTICE PÉNALE.

### « Pas de procédures en ligne droite »: Les plaideurs sans représentation dans les procédures de droit de la famille impliquant des allégations de violence familiale (Wangmann, Booth et Kay, ANROWS, 2020)

- 35 entrevues avec des plaideurs sans représentation des familles, 68 avec des spécialistes du droit de la famille
- Observations sur une centaine de causes devant les tribunaux de la famille (études de cas) où les deux parties se sont elles-mêmes représentées
- La plupart des personnes interrogées et des études de cas ont fait état de violences familiales

« Le fait d'avoir été victime d'actes de violence familiale a ajouté une couche de complexité à être sans représentation. Cette expérience a encadré et a façonné les enjeux qui ont fait l'objet du litige, ainsi que le contexte dans lequel les parties ont plaidé leur cause. »

## Enjeux pour les plaideurs sans représentation devant les tribunaux de la famille lorsqu'il y a de la violence familiale (1)

- Remplir les documents de la cour
- L'étude ANROWS et les données du NSRLP révèlent des problèmes importants pour les plaideurs sans représentation déposant des documents ou présentant des preuves.

- Sécurité dans les salles d'audience
- L'étude ANROWS note les insuffisances des services de protection dans les tribunaux.
- Sécurité lors des audiences virtuelles?

### Enjeux pour les plaideurs sans représentation devant les tribunaux de la famille lorsqu'il y a de la violence familiale (2)

- Défis dans les cours
- L'étude ANROWS et les données du NSRLP révèlent des problèmes importants pour les plaideurs sans représentation déposant des documents et présentant des preuves.
- Les traumatismes exacerbent ces problèmes ("Going Public", 2020)

- Contre-interrogatoires personnels
- L'arrêt New South Wales Prohibition (2019)
- Autres moyens de mener des contre-interrogatoires
- Qui serait admissible?

## Enjeux pour les plaideurs sans représentation devant les tribunaux de la famille lorsqu'il y a de la violence familiale (3)

- Négocier une solution
- Les plaideurs sans représentation confrontés à une partie représentée craignent d'être contraints à un accord (NSRLP 2013)
- Créer une base de compétences chez ces plaideurs pour négocier efficacement
- La véritable possibilité d'échanger des dollars contre des assurances de sécurité

- Litiges sans fins et contrôle coercitif
- Les données d'ANROWS montrent que la vaste majorité des personnes confrontées à ces procédures continuelles sont des femmes
- Le NSRLP a documenté de nombreux cas de litiges (par ex., avec les aménagements) utilisés pour contrôler et harceler continuellement les survivantes de la violence familiale, y compris avec de la violence psychologique
- Les litiges utilisés comme arme

### Ressources

- Site Web du NSRLP : representingyourselfcanada.com
- « No straight lines: Self-represented litigants in family law proceedings involving allegations about family violence » (Wangmann, Booth et Kay, ANROWS, 2020)
- « Going Public: A Survivor's Journey from Grief to Action », Between the Lines, 2020

### L'Honorable Mary Jo Nolan

- Médiatrice et arbitre en matière d'affaires familiales, successorales et civiles
- Précédemment, juge à la Cour supérieure de justice de l'Ontario et responsable de la gestion des affaires à la Cour supérieure de justice



### L'Honorable Lynda C. Templeton

- Nommée et siégeant à Brampton, puis à London, jusqu'à sa retraite
- Précédemment, avocate en droit de la famille et procureure adjointe de la Couronne à Hamilton



### Malcolm Bennett

- Avocat en droit de la famille auprès de McKenzie Lake LLP avant de prendre sa retraite
- Malcolm a poursuivi sa pratique de médiation et d'arbitrage sous le nom de société Bluewater Mediation



### Julie Lee

- Avocate principale en droit de la famille chez Millars Law
- Précédemment, conseillère en révision du droit de la famille, des services juridiques communautaires et du droit occidental à l'Université Western, à London



### Questions

Passage en revue des questions posées



www.alliancevaw.ca

### Renseignements

Julie Macfarlane L'Honorable Mary Jo Nolan Malcolm Bennett Julie Lee julie@profjuliemac.com MaryJo.Nolan@nolanmediation.ca malcolm@bluewatermediation.com julie@millarslaw.com

Le lien pour évaluer ce webinaire est affiché dans la boîte de dialogue

